

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Objet : Réglementation du stationnement Champ de mars (Annule et remplace l'arrêté N°AC/23/30

Fête DU 14 JUILLET 2023

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le Stationnement et la circulation sur le parking du Champs de Mars, en Agglomération lors de la fête foraine du 14 JUILLET 2023

ARRETONS

Article 1^{er} : Le stationnement de tous les véhicules étrangers à l'organisation de la fête foraine sera interdit : **Place du Champ de Mars** du :

***MARDI 11 JUILLET 2023 à 17 heures 00 au
LUNDI 17 JUILLET 2023 inclus.***

Article 2 : Les industriels Forains seront autorisés à mettre en place sur le parking du Champ de Mars leurs métiers et boutiques à partir du :

***du MARDI 11 JUILLET 2023 à 18 heures au
LUNDI 17 JUILLET 2023 inclus.***

Article 3 : La Police municipale et la Gendarmerie Nationale seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Aux Services Techniques Municipaux
- Mrs et Mmes les Propriétaires de métiers Forains

ARBOIS, le 20 juin 2023



Mme La Maire

Valérie DEPIERRE